



**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITES 2013**

JANVIER 2014

SOMMAIRE

Table des matières

RESUME EXECUTIF.....	3
I. ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL - ITIE AU COURS DE L'ANNEE 2012 Error! Bookmark not defined.	
A. AU PLAN DES RENCONTRES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE Error! Bookmark not defined.	
B. AU PLAN NATIONAL Error! Bookmark not defined.	
II. RESULTATS ET ACQUIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE Error! Bookmark not defined.	5
CONCLUSION	23

RESUME EXECUTIF

La mise en œuvre de l'ITIE, depuis l'engagement du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire par la création en 2008 du Conseil National ITIE et l'accession au statut de pays candidat, a été marquée par quatre (04) phases :

- **Une phase d'observation, de compréhension et d'apprentissage de 2008 à 2009** qui a permis d'asseoir les textes, les organes et les moyens de fonctionnement nécessaires au démarrage de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- **Une phase marquée par l'élaboration effective des rapports de conciliation ITIE et de validation de 2009 à 2010.** Plusieurs activités de sensibilisation, d'information et de renforcement de capacités ont été réalisées au cours de cette période à Abidjan et dans plusieurs villes de la Côte d'Ivoire (Grand Bassam, Jacqueline, Grand Lahou, Bouaflé, Bondoukou,..) avec l'appui des partenaires techniques et financiers et de la société civile ivoirienne ;
- **Une phase marquée par une véritable perturbation des activités de mise œuvre de l'ITIE de Juillet 2010 à Juin 2011 du fait des élections présidentielles et de la crise postélectorale.** L'élaboration du rapport ITIE 2008-2009 a été suspendu ; le rapport de validation a été déposé en novembre 2010 comme prévu par notre pays, mais n'a pu être examiné par le Secrétariat International et le Conseil d'Administration de l'ITIE qu'en octobre 2011, après la crise post électorale. Des activités de sensibilisation

et de renforcement des capacités et les réunions ont été constamment perturbées au cours de l'année 2011.

- **Une phase marquée par la préparation de la Côte d'Ivoire à la conformité de l'ITIE**

Malgré les crises sociopolitique et post-électorale et les difficultés économiques et financières constatées au niveau de la Côte d'Ivoire, la volonté, l'engagement et les actions des membres et du personnel du Conseil National ITIE ont permis de relever les défis et d'atteindre les résultats observés, avec toujours l'appui et les instructions du gouvernement.

Ainsi, au regard des actions correctives réalisées (publication du plan de travail, élaboration et publication des rapports de conciliation 2008, 2009, 2010 et 2011,..) à la suite des recommandations de l'analyse du premier rapport de validation et des progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire, notre pays a été déclarée pays Conforme à l'ITIE en Mai 2013 à Sydney – Australie.

Le Conseil National ITIE voudrait remercier tous ses partenaires, en particulier l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, l'Ambassade des USA en Côte d'Ivoire, l'Ambassade de Norvège au Ghana, le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI), la SODEMI, TATA STEEL Côte d'Ivoire, PETROCI, l'Administration publique (Impôt, Trésor, Budget, Contrôle financier, la DAAF du Ministère en charge de l'Economie, le Direction des marchés Publics) et toutes les entreprises pétrolières et minières en Côte d'Ivoire et les associer à la réalisation de ces résultats matérialisés par l'atteinte de la conformité de la Côte d'Ivoire en mai 2013 à Sydney en Australie.

Le présent rapport résume l'ensemble des activités principales réalisées au cours de l'année 2013 et une évaluation des progrès.

ACTIVITES ENTREPRISES AU COURS DE L'ANNEE 2013

L'année 2013 a été marquée par un développement des activités tant au niveau international que national

A. AU PLAN DES RENCONTRES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

1. Séminaires et rencontres internationales

- *Participation de la Côte d'Ivoire à la 6^{ème} conférence mondiale ITIE*

La 6^{ème} Conférence mondiale ITIE s'est tenue du 23 au 24 mai 2013 à Sydney en Australie et a porté particulièrement sur l'impact de l'ITIE dans les 37 pays qui la mettent en œuvre, ainsi que les révisions de la norme ITIE afin d'accroître son potentiel en matière d'efficacité.

Cette Conférence qui a eu pour thème "au-delà de la Transparence", a été une opportunité pour les pays mettant en œuvre l'ITIE de partager les enseignements tirés de leurs diverses expériences et d'aborder la question des futures défis auxquels l'ITIE fait face.

Rapport d'activités 2013

Au moins 1200 participants de 37 pays mettant en œuvre l'ITIE se sont rencontrés et ont discuté de la gouvernance au sein des industries extractives.

La Côte d'Ivoire a participé à cette importante réunion. La délégation ivoirienne était composée de :

- M. N'DRI Koffi, Président du Conseil National ITIE-Côte d'Ivoire, Chef de délégation,
- M. DEMBELE Yahaya, Conseiller Technique du DG SODEMI, Membre du Secrétariat Technique et du Conseil National ITIE, représentant l'Industrie Extractive minière.
- M. YAI Daniel, Directeur Général de la SMI, Membre du Conseil National ITIE,
- M. TINGAIN Julien, Conseiller Technique du Président du Conseil National ITIE,
- M. Mam CAMARA, Membre du Conseil National ITIE,

Cette conférence dans son déroulement a connu trois temps forts à savoir :

1. La 23^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE au cours de laquelle la Côte d'Ivoire a été déclarée "Pays Conforme ITIE". Le Conseil d'Administration de l'ITIE, après examen du rapport final de validation, considère que notre pays a rempli toutes les exigences et a déclaré la Côte d'Ivoire Conforme à l'ITIE à compter du 22 mai 2013.

Au cours de cette même réunion, le Togo a été également déclaré "Pays Conforme" et le Honduras et les Philippines ont été déclarés "Pays Candidats ITIE".

2. Des sessions en plénière avec le lancement de la nouvelle norme ITIE et le forum des parties prenantes.

Outre les sessions plénières avec les thèmes bien définis, les pays mettant en œuvre l'ITIE ont, au cours d'un forum des parties prenantes, pris des engagements sur la façon dont ils développent les processus ITIE afin d'améliorer la gouvernance dans les industries extractives ;

Les Honduras, récemment accepté "Pays Candidat à l'ITIE", a expliqué qu'il souhaitait utiliser l'ITIE pour prouver à ses investisseurs qu'il procéderait aux négociations de façon transparente, tout en préservant les intérêts des communautés locales.

Le Tadjikistan a expliqué que la mise en œuvre de l'ITIE était destinée à attirer de nouveaux investisseurs vers les industries extractives en croissance.

L'Indonésie a rappelé aux participants l'immensité et l'importance du défis que constitue la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays où 300 millions de personnes dépendent des industries extractives.

Le Kazakhstan a préconisé un élargissement de la transparence à tous les secteurs de l'économie.

Le Tchad a souligné l'importance de la volonté politique pour garantir la réussite de l'ITIE.

Les pays conformes à l'ITIE, comme le Burkina Faso et l'Albanie ont annoncé qu'ils prévoyaient de renforcer leurs processus ITIE dans le cadre des réformes en cours. La Côte d'Ivoire, à travers le Président de son Conseil National ITIE, et le Togo ont exprimé leurs remerciements

pour avoir été déclarés "Pays Conformés" à l'ITIE le 22 mai 2013 et se sont engagés à continuer à élargir l'ITIE. La Tanzanie a indiqué qu'elle élaborait une loi ITIE et qu'elle était sur le point de procéder à la publication des contrats et d'inclure la sylviculture dans ses déclarations ITIE.

La Sierra Leone a annoncé l'extension de ses déclarations ITIE à la sylviculture et au secteur de la pêche.

La Mongolie a rendu compte des préparatifs en vue de l'élaboration d'une loi ITIE et de publication de déclaration sous forme électronique.

Le Ghana a rappelé qu'il préparait également une loi ITIE.

La Mauritanie a rappelé aux participants que la norme ITIE se devait de préserver un haut niveau de crédibilité.

Les USA, l'Ukraine, la Colombie ont confirmé leur engagement à adhérer à l'ITIE.

3. L'exposition qui se tenait parallèlement à cette conférence.

Une Exposition des pays mettant en œuvre l'ITIE s'est tenue en marge de la Conférence Mondiale. Les représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE ont présenté leurs activités et réalisations, y compris les rapports ITIE qu'ils ont publiés, les vidéos, les brochures, affiches et autres matériaux qui ont été utilisés pour informer et inciter les citoyens à participer au débat public.

La Côte d'Ivoire s'est illustrée de très belle manière avec une exposition des brochures, bulletins d'informations, affiches, rapports, des bandes dessinées et des films. Le film intitulé "Pétrole, gaz et or : combien gagne-t-on " a été beaucoup apprécié par les visiteurs du stand de la Côte d'Ivoire.

- *Organisation de la 25^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE à Abidjan – République de Côte d'Ivoire*

Du 16 au 17 Octobre 2013, la Côte d'Ivoire a abrité la 25^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE.

- *Organisation de l'atelier de formation ITIE – Pays francophones à Abidjan – République de Côte d'Ivoire*

Un atelier de formation des pays francophones a été organisé à Abidjan du 16 au 18 Octobre 2013. Cet atelier qui a réuni quatorze (14) pays de l'Afrique francophone a permis d'harmoniser les points de vue des participants sur la nouvelle norme ITIE et les enjeux d'élaboration des plans de travail. Au terme de l'atelier d'Abidjan, les enseignements suivants ont été tirés :

- Assurer une bonne compréhension de la nouvelle Norme ITIE parmi les différentes parties prenantes qui composent le Groupe multipartite et préparer la transition à la nouvelle Norme.
- Faciliter la discussion au sein de votre Groupe multipartite pour identifier les objectifs de votre plan de travail en vous inspirant de la méthodologie présentée lors de l'atelier.
- Discuter des questions/problèmes spécifiques aux secteurs extractifs de vos pays respectifs pour en extraire des objectifs/actions ciblées dans le cadre du processus ITIE.
- Réfléchir à la manière d'enrichir le débat public en vous appuyant sur les données des rapports ITIE publiés ou à venir.

- Bonnes pratiques de Gouvernance au sein du Groupe multipartite: Discussion et adoption du Code de Conduite ITIE.
- Réfléchir à une stratégie de l'ITIE dans votre pays à moyen et long terme: Quelles sont les réformes auxquelles l'ITIE peut être associée, comment utiliser l'ITIE pour améliorer la gestion des ressources naturelles du pays (au niveau des institutions de l'État, des actions des entreprises, des bénéficiaires pour les citoyens).
- Mettre à jour votre plan de travail

- Participation à l'atelier de renforcement des capacités des pays francophones sur la communication ITIE

Du 21 au 26 Octobre 2012, s'est tenu à Bad Honnef en Allemagne, un atelier sur la communication ITIE. Julien TINGAIN, Conseiller Technique du Président a représenté la Côte d'Ivoire au cours de cet atelier qui a réuni le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo (RDC), le Mali, la Guinée (Conakry), le Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Tchad.

Cette formation a été l'occasion pour les participants d'échanger leurs expériences et pratiques en vue d'une adaptation dans leur pays.

Les participants ont été également formés aux techniques d'interview et de déclaration.

2. Courrier du Président de la République,

Par ailleurs, le Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM Alassane OUATTARA a adressé en Juillet 2011, un courrier à la Présidente de l'ITIE, Madame Clare SHORT, en vue de réaffirmer l'engagement de la Côte d'Ivoire à la mise en œuvre de l'ITIE.

B. AU PLAN NATIONAL

1. Réunions du CN-ITIE, du Secrétariat technique et des différentes cellules

a. Sessions/Réunions du Conseil National ITIE (Voir PV de réunions)

Au cours de l'année 2013, le Conseil National ITIE a organisé quatre (04) réunions. (Voir PV des réunions) sur le site web du Conseil National ITIE (www.cnitie.ci)

b. Activités du Secrétariat Technique du Conseil National ITIE

Au cours de l'année 2013, le Secrétariat Technique a, en collaboration avec le Conseiller Technique du Président du Conseil National ITIE, élaboré les TDR pour le rapport 2012.

Le Secrétariat Technique, en collaboration avec le Conseiller Technique du Président du CN ITIE, a organisé le 18 janvier 2013 et le 18 février 2013, deux réunions avec la Direction du Contrôle Financier (DCF) et la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF) en vue d'évaluer les offres et sélectionner le Cabinet pour l'élaboration du rapport de validation de la Côte d'Ivoire.

2. Renforcement de capacités et ateliers de sensibilisation

a) Atelier de formation des membres Secrétariat Technique et du personnel ITIE sur la mise en œuvre de la stratégie de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication ITIE, un atelier de formation des membres du Secrétariat Technique et du Personnel du CN ITIE a été organisé en février 2013 en collaboration et avec l'appui Technique du cabinet Bogolan.

Il faut rappeler que le cabinet Bogolan a été sélectionné pour réaliser la stratégie de communication du Conseil National ITIE et cela avec l'appui financier du Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI).

b) Atelier d'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE et d'élaboration du Plan de travail 2013-2014

Déclarée "**Pays Candidat**" en 2008, la Côte d'Ivoire a satisfait aux exigences de transparence de l'ITIE et est devenue "**Pays Conforme**" depuis le 22 mai 2013. Mesurant les enjeux de cette exigence aussi bien interne qu'externe, le Conseil National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) a organisé avec l'appui financier de l'Etat de Côte d'Ivoire, de faire une analyse historique et diagnostique de l'ITIE en vue de dégager les perspectives d'actions à l'horizon 2015 qui devraient permettre à notre pays de maintenir son statut de "**Pays Conforme**".

Dans cette perspective, un atelier d'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE et d'élaboration du Plan de travail 2013-2014 s'est tenu du 22 au 23 Août 2013 à l'hôtel "**Etoile du Sud**" – Grand Bassam.

Cet atelier qui a duré deux (02) jours, a réuni 38 personnes dont 25 du CN ITIE et 13 autres de la Primature, le Ministère en charge de l'Economie et des Finances (DGI, Contrôle Financier, Budget, Trésor Public), le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère du Pétrole et de l'Energie, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère du Commerce, les sociétés minière et pétrolière d'Etat (SODEMI, PETROCI), les entreprises privées (LUKOIL, TONGON SA), la société civile et les organes de presse.

Ainsi, un diagnostic de la mise en œuvre de l'ITIE a été fait (difficultés, suggestions), les défis à relever ont été identifiés (au plan institutionnel, financier et communicationnel), mais aussi et surtout les objectifs, les activités et les délais du plan de travail 2013-2014 ont été définis. (Voir rapport d'atelier sur www.cnitie.ci pour plus d'informations).

c) Atelier de renforcement des capacités sur la nouvelle norme ITIE

Au mois de mai 2013, pendant que notre pays, la Côte d'Ivoire était déclarée "Pays Conforme ITIE" à Sydney en Australie au cours de la 6^{ème} conférence mondiale ITIE, une nouvelle norme ITIE a été présentée.

Cette nouvelle norme ITIE a été adoptée en Juin 2013 par le Conseil d'Administration de l'ITIE et les pays devront désormais être évalués selon cette norme.

Afin de permettre à notre pays de conserver sa conformité, les membres du Conseil National ont organisé du 20 au 21 décembre 2013, un atelier renforcement de leurs capacités sur la nouvelle norme ITIE.

Cet atelier a permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension de la nouvelle norme ITIE et de leur rôle.

Les membres du Conseil National ITIE, Le Secrétariat Technique et le Personnel ITIE ont également eu une compréhension de leur mission et responsabilité et surtout des défis relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle norme;

Enfin, les structures concernées par la déclaration des données ITIE ont été sensibilisées aux nouvelles exigences relatives à leur mission.

3. Les Conférences de presse

Le Conseil National a organisé au cours de l'année 2013, plusieurs conférences de presse animées par son Président N'Dri KOFFI.

Rapport d'activités 2013

Au nombre de ces conférences de presse, on peut citer celle organisée le 25 avril 2013 au siège du Conseil National ITIE au cours de laquelle le rapport ITIE comprenant les données de production et les différents revenus ont été présentés aux journalistes. Des discussions se sont articulées en particulier autour des écarts et le processus de conciliation. Cette réunion a été également l'occasion de communiquer autour du rapport de validation de la Côte d'Ivoire et la conformité de notre pays.

Il convient également de noter la conférence de presse organisée en Octobre 2013 pour annoncer la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE et la session de formation des pays francophones sur la nouvelle norme ITIE tenues à Abidjan du 16 au 18 Octobre 2013 à Abidjan.

4. Publication/ outils de communication

Le Conseil National ITIE a produit plusieurs outils de communication au cours de l'année 2013. On peut citer :

- Le film intitulé "**Pétrole, Gaz, Mine en Côte d'Ivoire: Combien gagne-t-on ?**"
- Le bulletin trimestriel "**CN ITIE Infos**"
- Résumé des rapports ITIE 2008-2009-2010
- Résumé de rapport ITIE 2011
- Prospectus ITIE (présentation de l'ITIE et du CN ITIE, les faits marquants,...)
- Manuel de connaissance du secteur extractif (Draft)

RÉSULTATS ET ACQUIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN CÔTE D'IVOIRE

Le Conseil National ITIE a organisé plusieurs ateliers de renforcement de capacités de ses membres. Des ateliers de formation, de sensibilisation et mobilisation des journalistes et organisations de la société civile ont été également réalisés depuis 2009. Ainsi, des résultats et acquis sont visibles :

- un réseau de journalistes composé de plusieurs organes de presse écrite et de la RTI a été mis en place en vue de soutenir la diffusion des informations du secteur extractif et de l'ITIE, mais aussi de faire des analyses critiques ;
- la Côte d'Ivoire publie chaque année des rapports ITIE conformément aux nouvelles règles ITIE – édition 2011 ; **A ce jour, six (06) rapports ont été élaborés par la Côte d'Ivoire en cinq (05) années, lui permettant d'être à jour dans la publication des rapports** ; les activités préparatoires pour la publication du septième rapport a commencé en novembre 2013 ;
- La prise en compte de l'ITIE par l'ordonnance n°2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant Code Pétrolier ; les projets de Code Minier ont également pris en compte l'application des principes, critères et règles de l'ITIE. Ainsi, toutes les entreprises exerçant sur le territoire national doivent respecter et appliquer les principes, critères et règles de l'ITIE.

Rapport d'activités 2013

Le Conseil National ITIE a produit plusieurs outils de communication qui ont été exposés au cours de la cinquième conférence internationale à Paris du 02 au 03 Mars 2011 et récemment, du 23 au 24 mai 2013 à Sydney en Australie. On peut citer :

- Le film intitulé " la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire : une réalité",
- Le Film intitulé "Pétrole, Gaz, Or en Côte d'Ivoire: Combien gagne-t-on ?",
- Les dépliants pour la présentation du Conseil National ITIE et des faits marquants de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire réalisés et mise à jour chaque année,
- Foire aux questions (FAQ), des questions - réponses permettant aux citoyens de comprendre le processus ITIE,
- Comprendre la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire. Ce livret permet aux citoyens de comprendre l'environnement extractif en Côte d'Ivoire et le rapport avec l'initiative,
- Les règles de l'ITIE : ce qui est attendu des parties prenantes ?
- Un bulletin trimestriel intitulé "CN ITIE infos", qui permet à la population et à l'ensemble des parties prenantes d'avoir les informations sur le secteur extractif et les communications du Conseil des Ministres sur le secteur des hydrocarbures.

La mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire a indéniablement permis les acquis suivants :

1. Une formalisation du dialogue autour des questions de transparence

L'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'ITIE et à ses Règles a permis l'instauration d'un dialogue organisé entre toutes les parties prenantes

Conseil National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (CN-ITIE)
 Siège Social Abidjan Deux Plateaux, Rue K61 – 06 BP 1340 Abidjan 06 – Tel : (225) 22 41 15 36
 Fax : (225) 22 41 15 93 – E-mail : secretariat@cnitie.ci – Site Web : www.cnitie.ci

concernées par l'Initiative, dans un contexte où les questions de gouvernance et de transparence constituent un enjeu complexe.

La formalisation de l'Initiative nationale par l'établissement d'un groupe multipartite rassemblant à la fois des membres du gouvernement, de la société civile et des entreprises extractives a permis de lancer un mouvement de concertation, de dialogue et de partenariat sur des questions fondamentales de gouvernance et de transparence.

La mise en œuvre de l'ITIE a permis de mettre en lumière certaines difficultés de l'administration pour tracer tous les revenus fiscaux perçus des entreprises du secteur des hydrocarbures et des mines opérant en Côte d'Ivoire. Ces difficultés ont fait l'objet de recommandations et sont en cours de traitement pour la plupart.

2. Une participation générale des entités déclarantes

La participation des entités déclarantes ne s'est faite de façon systématique. Le Conseil National a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation des sociétés extractives et des structures étatiques déclarantes. A cela, il faut relever l'adoption par le gouvernement, le 12 avril 2012, de l'ordonnance n° 2012-369 qui appelle les entreprises à *participer activement à la mise en œuvre des principes de transparence dans les industries extractives en Côte d'Ivoire* et à participer au processus de réconciliation des données.

Ainsi, toutes les entités déclarantes ont fourni des formulaires de déclarations pour la réconciliation des données du rapport ITIE 2011. Ce résultat traduit une participation essentiellement volontaire.

3. Une information sur le secteur extractif fiable et accessible au plus grand nombre

Les efforts engagés par les autorités ivoiriennes et le Conseil National dans le processus ITIE ont permis de rendre disponible une information claire et fiable sur le secteur extractif.

En effet, l'information fournie à travers l'exercice ITIE est riche, variée et n'avait surtout jamais été aussi disponible avant l'adhésion du pays à l'Initiative.

L'organisation régulière d'ateliers de sensibilisation et de vulgarisation, ainsi que la diffusion de documents sur le site internet consacré (<http://www.cnitie.ci>), ont indéniablement permis de toucher des citoyens qui n'avaient jamais pu bénéficier jusque-là d'une telle quantité d'information.

**EVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR
RAPPORT AUX EXIGENCES**

La Côte d'Ivoire déclarée "Pays Conforme" à l'ITIE

Notre pays a achevé sa première validation en novembre 2010 et attendait d'être déclaré pays conforme. Cependant, du fait de la crise post-électorale, le rapport de validation de la Côte d'Ivoire réalisé à cette période par le Cabinet agréé CAC75 n'a pu être analysé et évalué et notre pays était sans statut, de novembre 2010 à octobre 2011.

Ainsi, on peut noter que plusieurs phases se sont succédées depuis l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'ITIE en 2006:

- Une première phase de mise en œuvre incomplète, sanctionnée par un premier processus de Validation (2006 - 2010) ;
- Une deuxième phase marquée par une relance de l'Initiative ralentie par un contexte politique complexe (2011) ;
- Une troisième Phase marquée par des progrès significatifs (fin 2011 - 2013).

Rapport d'activités 2013

Aux termes de cette dernière phase, l'Initiative nationale a atteint un progrès et un niveau de maturité certain, caractérisé par :

- Une volonté politique claire : le projet de code minier et l'ordonnance portant code des hydrocarbures ont introduit des dispositions rendant obligatoires la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire ;
- Une activité régulière du Conseil National ;
- Une participation active de la société civile et des entreprises ;
- Une publication régulière des rapports ITIE : 6 rapports ont été publiés pour les années 2006 à 2011 ; la publication du septième rapport est déjà engagée ;
- De nombreuses actions de dissémination, réalisées dans une grande partie du pays et auprès d'un public élargi.

Selon le rapport de validation, les 4 derniers rapports ITIE sont tous issus d'un processus de réconciliation de qualité, basé sur un Périmètre complet des flux et des entreprises, une participation de toutes les entreprises en production, une participation de toutes les entités publiques et la réconciliation de données fiabilisées par les auditeurs externes des entreprises.

Si les rapports ITIE 2008 et 2010 ont mis en évidence des écarts significatifs d'environ 10%, les rapports ITIE 2009 et 2011 ont montré que les entreprises et les entités publiques ont divulgué la totalité de leurs paiements et la totalité de leurs revenus.

Sur ces bases la Côte d'Ivoire a été déclarée 'Pays Conformés' à l'ITIE. Cette décision a été prise le 22 mai 2013 par le Conseil d'Administration de l'ITIE à sa 23^{ème} réunion qui s'est tenue à Sydney en Australie.

Cette décision signifie que l'ITIE en Côte d'Ivoire a réalisé des progrès suffisants et que notre Pays a satisfait aux exigences de l'ITIE.

Par ailleurs, les nouvelles normes ayant été adoptées en 2013, le Conseil National ITIE a tout mis en œuvre afin que tous les acteurs s'adaptent aux nouvelles exigences.

**REPONSES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GROUPE
MULTIPARTITE AU REGARD DES RECOMMANDATIONS
DES RAPPORTS DE CONCILATION ET DE VALIDATION**

Recommandation n° 1

Considérer la nomination d'un Coordonnateur de l'Initiative nationale

Le rapport de validation a relevé l'absence d'un Coordonnateur assurant la liaison entre le Conseil National et le Secrétariat Permanent. Le rapport a relevé que l'essentiel de la mise en œuvre de l'Initiative est donc supervisé par le Président du Conseil National, sur qui repose par conséquent une charge de travail considérable.

Le plan de travail 2013-2014 devra régler les questions de fonctionnement du Conseil National ITIE.

Recommandation n° 2*Institutionnaliser formellement le Secrétariat Permanent*

Le Conseil National ITIE a inscrit dans son plan d'actions 2013-2014, la révision des textes en vue de l'institutionnalisation du Secrétariat Permanent et de la réorganisation du Conseil National ITIE.

Recommandation n° 3*Veiller à ce que chaque organisation prévue au décret du 21 février 2008 soit représentée au Conseil National*

Le Conseil National ITIE a envoyé des courriers aux organisations concernées par le renouvellement de leur représentant. D'ailleurs, le Conseil National ITIE envisage la désignation d'un représentant et de son suppléant.

Recommandation n° 4*Evaluer les contraintes de capacités*

Le Conseil National ITIE, conformément aux Règles de l'ITIE, a, au cours d'un atelier, effectué une évaluation des contraintes de capacité des membres du groupe multipartite afin d'établir un programme de formation en fonction des attentes et des besoins identifiés.

Recommandation n° 5*Finaliser l'actualisation du plan d'actions afin de prévoir la poursuite des activités ITIE du plan d'actions ITIE 2008-2012 au-delà de 2012*

Le Conseil National ITIE a engagé des consultations avec l'ensemble des parties prenantes au cours d'un atelier. Cet atelier qui a réuni les membres, personnel du CN ITIE de ressortir les objectifs, les activités, les résultats attendus.

Ce travail a été poursuivi par le personnel et le Secrétariat Technique ITIE et a été adopté par les membres du Conseil National ITIE.

Recommandation n° 6*Elaborer une base de données sur l'ITIE*

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire depuis 2006. L'absence d'un suivi systématique ne permettait pas, comme l'a relevé le rapport de validation, de les promouvoir, de les comparer voire de les renouveler si cela s'avère nécessaire.

Le Conseil National a élaboré une base de données pour centraliser l'exhaustivité des documents qui sous-tendent l'Initiative nationale depuis son origine (adhésion, décrets, arrêtés, procès-verbaux du Conseil National, réunions de travail, présentations aux séminaires nationaux et internationaux, etc.).

Cette base de données pourrait permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

Recommandation n° 7*Elaborer une base de données pour le secteur extractif*

L'Initiative nationale ne disposait pas d'une base de données juridique, fiscale, sociale, économique et financière du secteur extractif ivoirien, à l'attention du public et des parties prenantes.

Même si des informations essentielles sont disponibles sur le site de l'Initiative nationale (<http://www.cnitie.ci>), ces informations sont incomplètes et ne permettent pas d'avoir une vision claire du secteur et de sa contribution au développement du pays.

Le Conseil National a élaboré un manuel de connaissance du secteur extractif (en cours d'impression) qui centralise, dans une base de données unique, les principales informations juridiques, fiscales, sociales, économiques et financières du secteur minier du pays.

Ce manuel sera disponible en version électronique sur le site et permettra aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

Recommandation n° 8

Veiller à sensibiliser régulièrement toutes les entreprises, y compris les entreprises en phase d'exploration

Le secteur extractif ivoirien comporte de nombreux acteurs. Si les entreprises en phase de production semblent sensibilisées à l'ITIE, les entreprises en phase d'exploration ne semblent pas disposées toutes, d'une information complète.

Le Conseil National ITIE veille à la sensibilisation régulièrement de toutes les entreprises, y compris les entreprises en phase d'exploration. Un partenariat entre le groupement des miniers et le Conseil National ITIE a été évoqué au cours de réunions avec des responsables du Groupement des miniers de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs le Conseil invite régulièrement des entreprises pétrolières et minières aux ateliers.

CONCLUSION

Les activités réalisées en 2013 ont consisté pour la plupart à la préparation de la validation de la Côte d'Ivoire.

En effet, la Côte d'Ivoire a achevé sa validation en avril 2013 et a été déclarée "Pays Conforme ITIE en mai 2013.

Rapport d'activités 2013

Cependant, avec la nouvelle norme ITIE, le Conseil National ITIE a pris la pleine mesure des défis à relever. C'est pour cela les ateliers de renforcement des capacités et de discussion se sont succédés au cours de l'année 2013 et devront se poursuivre en 2014.

C'est l'occasion de remercier tous les membres et le personnel du Conseil National ITIE, les partenaires au plan national et international qui ont contribué à la réalisation des activités au cours de l'exercice 2013 et qui, par leurs contributions, ont permis une amélioration des actions du Conseil National.

Fait à Abidjan le 31 Janvier 2014